



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission des accidents du travail s'associe aux centres d'action ruraux et aux CBDC

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 13 mai 2026 – La Commission des accidents du travail (CAT) s'est associée aux centres d'action ruraux et aux CBDC afin d'offrir des ateliers en personne sur la santé et la sécurité au travail à divers endroits à l'Île-du-Prince-Édouard. **Les ateliers, gratuits et portant sur un large éventail de sujets en santé et sécurité au travail, se tiennent dans des centres d'action ruraux et des bureaux des CBDC à Montague, Summerside et Alberton.**

« Nous sommes heureux de nous associer à la CAT pour offrir cette formation », a déclaré Maxine Rennie, directrice générale du centre d'action rural d'Alberton et de CBDC West Prince Ventures. « Nous travaillons à mettre en relation les entreprises, les fournisseurs de services et les parties prenantes communautaires afin de bâtir des collectivités rurales dynamiques et prospères. **Offrir l'accès à cette formation contribuera à créer des milieux de travail plus sains et plus sécuritaires dans les communautés rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.** »

Danny Miller, directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail à la CAT, affirme que l'accès à la formation renforce la culture de sécurité au travail à l'échelle de l'Île. « La sécurité est une responsabilité partagée, et la formation permet de clarifier les rôles et responsabilités de chacun en matière de sécurité au travail. Grâce au partenariat avec les centres d'action ruraux, nous facilitons l'accès, pour les employeurs et les travailleurs des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, à la formation dont ils ont besoin pour travailler en toute sécurité. »

Sujets abordés lors des ateliers (offerts en anglais seulement) :

- Principes de base des comités de santé et de sécurité et leadership en matière de sécurité
- Repérer et maîtriser les dangers
- Principes de base en santé et sécurité au travail
- L'essentiel en santé et sécurité au travail pour les entreprises saisonnières
- Santé et sécurité psychologiques en milieu de travail
- Responsabilités en matière de formation à la sécurité
- Programmes de sécurité
- Sécurité pour les superviseurs
- Les jeunes travailleurs et les travailleurs vulnérables
- Réclamations d'indemnisation auprès de la CAT

Le prochain atelier, **L'essentiel en santé et sécurité au travail pour les entreprises saisonnières**, aura lieu le 14 mai au centre d'action rural de Montague.

[Consultez le calendrier complet des prochains ateliers en personne et des possibilités de formation de la CAT \(en anglais seulement\).](#)



[Inscrivez-vous à un atelier de santé et sécurité au travail à Montague ou à Alberton \(en anglais seulement\).](#)

La CAT est au service de près de 6 800 employeurs et de plus de 92 000 travailleuses et travailleurs partout à l'Île-du-Prince-Édouard. Elle s'associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent immédiatement être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.